Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-212902472-20260625-DEL2026_5_10-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 25 Juin 2026, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-EVARZEC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. René ROCUET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 Juin 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 26
Procuration : 1
Votants : 27

PRESENTS : Tous les Conseillers à l'exception de celui qui a donné procuration.

PROCURATION : M. Eric BERDER à M. Serge SINOU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Anne-Laure LEFEBVRE.

OBJET : 2026-5-10 : CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UN PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT)

Depuis de nombreuses années, la commune s'est inscrite dans une démarche volontariste en mettant l'accueil de l'enfant et son éducation au centre de ses priorités.

Aujourd'hui, pour conforter cette démarche volontariste et soutenir de façon conjointe, cohérente et coordonnée le développement de l'enfant, la commune de Saint-Evarzec souhaite renouveler son Projet Educatif de Territoire (PEDT).

Le PEDT associe l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation : administrations de l'Etat, associations, institutions culturelles et sportives.

Le PEDT doit garantir une continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux élèves en dehors du temps scolaire, et donc une meilleure articulation des temps de l'enfant.

Les objectifs et les moyens du PEDT sont présentés en annexe.

Il vous est proposé :

D'AUTORISER M Le Maire à signer la convention relative au Projet Educatif Territorial pour la période 2026-2032, annexée à la présente délibération.

POUR : 27	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0

SAINT-EVARZEC, le 30 Juin 2026

Le MAIRE,
René ROCUET